



République Française  
COMMUNE LA CHENALOTTE  
**PROCES-VERBAL**



---

**PROCES-VERBAL**

**Nombre de membres  
en exercice : 11**

**Séance ordinaire du 26 mars 2024**

**Présents : 10**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six mars, l'assemblée régulièrement convoquée le 11 mars 2024, s'est réunie sous la présidence de Dimitri COULOUVRAT, Maire :

**Votants : 10**

**Sont présents :** Dimitri COULOUVRAT, Valérie EL NIESS, Florian GAIFFE, François JOLYOT, Christophe LE GAC, Agnès MARGUET, Monique MOREAU, Sylvie PERSONENI, Julien ROUBLOT, Christophe TSATSAS

**Excusé :** Jérôme LENTIER

**Absent :**

**Secrétaire de séance :** Monique MOREAU

---

La séance ouverte, Mme Monique MOREAU a été désignée secrétaire de séance. Le procès-verbal du Conseil municipal du 07 mars est adopté à l'unanimité. M. le Maire informe qu'une délibération doit être prise pour désigner l'entreprise qui posera les panneaux photovoltaïques sur le bâtiment des salles des fêtes.

**DÉLIBÉRATION : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023 : COMMUNE, ASSAINISSEMENT, CHAUFFERIE BOIS RESEAU DE CHALEUR ET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES - DE\_2024\_012**

Les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité les comptes de gestion 2023 de Mme le Receveur municipal, en concordance avec les comptes administratifs 2023 :

- Budget communal (16700)
- Budget assainissement (16714)
- Budget chaufferie bois – réseau de chaleur (16751)
- Budget panneaux photovoltaïques (16750)

**DÉLIBÉRATION : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET 16700 COMMUNAL - DE\_2024\_013**

Les membres du Conseil municipal examinent les résultats de l'exercice 2023, concordant avec ceux du Compte de Gestion de Mme le Receveur.

<b>BUDGET COMMUNAL BUDGET (16700) – 2023</b>			
<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>		<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>	
<b>Dépenses</b>	335 708,50 €	<b>Dépenses</b>	1 009 544,45 €
<b>Recettes</b>	529 668,68 €	<b>Recettes</b>	155 566,46 €
<b>Excédent 2023</b>	193 960,18 €	<b>Déficit 2023</b>	-853 977,99 €
<b>Résultats antérieurs</b>	855 987,62 €	<b>Résultats antérieurs</b>	1 109 937,94 €

<b>Résultat de clôture 2023</b>	<b>1 049 947,80 €</b>	<b>Résultat de clôture 2023</b>	<b>255 959,95 €</b>
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2023</b>			<b>1 305 907.75 €</b>

M. le Maire quitte la salle au moment du vote.

Les membres du Conseil municipal :

- approuvent à l'unanimité les comptes administratifs 2023
- **et reportent au Budget primitif 2024 au 001 en investissement recettes 255 959,95 € et au 002 en fonctionnement recettes : 1 049 947,80 €**

**DÉLIBÉRATION : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET 16751 CHAUFFERIE BOIS RESEAU DE CHALEUR - DE\_2024\_014**

Les membres du Conseil Municipal examinent les résultats de l'exercice 2023, concordant avec ceux du Compte de Gestion de Mme le Receveur municipal.

<b>BUDGET RÉSEAU CHALEUR (16751) - 2023</b>			
<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>		<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	13 250,13 €	Dépenses	125 409,67 €
Recettes	2 441,00 €	Recettes	77 577,20 €
Déficit 2023	- 10 809,13 €	Déficit 2023	- 47 832,47 €
Résultats antérieurs	0.00 €	Résultats antérieurs	203 796,16 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>- 10 809.13 €</b>	<b>Résultat de clôture</b>	<b>155 963,69 €</b>
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2023</b>			<b>145 154,56 €</b>

M. le maire quitte la salle au moment du vote.

Les membres du conseil municipal :

- approuvent à l'unanimité les comptes administratifs 2023
- **et reportent au Budget primitif 2024 au 001 investissement recettes : 155 963,69 € et 002 et en déficit de fonctionnement : 10 809,13 €**

**DÉLIBÉRATION : VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET 16750 PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES - DE\_2024\_015**

Les membres du Conseil Municipal examinent les résultats de l'exercice 2023, concordant avec ceux du Compte de Gestion de Mme le Receveur.

<b>BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES (16750) - 2023</b>			
<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>		<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	211,38 €	Dépenses 2023	36 126,12 €
Recette	0,00 €	Recette	44 267,00 €

Déficit de 2023	- 211,38 €	Excédent 2023	8 140,88 €
Résultats antérieurs	0,00 €	Résultats antérieurs	194,00 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>-211,38 €</b>	<b>Résultat de clôture</b>	<b>8 140,88 €</b>
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2023</b>			<b>7 929,50 €</b>

M. le Maire quitte la salle au moment du vote.

Les membres du conseil municipal :

- approuvent à l'unanimité les comptes administratifs 2023
- **et reportent au Budget primitif 2024 au 002 déficit de fonctionnement : 211,38 € et au 001 investissement recettes : 8 140,88 €**

**DÉLIBÉRATION : VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET 16714 ASSAINISSEMENT - DE \_2024\_016**

Les membres du Conseil Municipal examinent les résultats de l'exercice 2023, concordant avec ceux du Compte de Gestion de Madame le Receveur.

<b>BUDGET ASSAINISSEMENT (16714) - 2023</b>			
<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>		<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	45 421,68 €	Dépenses	7 687,64 €
Recettes	41 274,52 €	Recettes	10 075,93 €
Déficit 2023	- 4147,16 €	Excédent 2023	2 388,29 €
Résultats antérieurs	215 012,30 €	Résultats antérieurs	10 495,45 €
<b>Résultat de clôture</b>	<b>210 865,14 €</b>	<b>Résultat de clôture</b>	<b>12 883,74 €</b>
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2023</b>			<b>223 748,88 €</b>

M. le Maire quitte la salle au moment du vote.

Les membres du conseil municipal :

- approuvent à l'unanimité les comptes administratifs 2023
- **et reportent au Budget primitif au 001 investissement recettes 12 883,74 € et au 002 Fonctionnement recettes : 210 865,14 €**

**DÉLIBÉRATION : VOTE DES 3 TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX – 2024\_017**

M. le Maire présente les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices ainsi que les mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le Conseil municipal, vu les articles 1636 B et 1639 A du code général des impôts et sur proposition du Maire, décide de maintenir les taux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation : 39.28 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 20.73 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 22.78 %

et charge M. le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

**DÉLIBÉRATION : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 BUDGET 16700 COMMUNAL – DE\_2024\_018**

Les membres du Conseil municipal examinent le Budget Primitif communal, pour l'exercice 2024 :

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses	336 136,70 €	Dépenses	563 901,26 €
Recettes	1 458 987,67 €	Recettes	1 405 709,52 €
Excédent	1 122 850,97 €	Excédent	841 808,26 €

Par ailleurs, conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57, il est proposé au Conseil municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

En cas d'utilisation de cette délégation, le Maire informera l'Assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- **d'adopter** le budget primitif de l'exercice 2024 pour le budget communal 16700
- **de donner** au Maire, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire ;
- **d'autoriser** le Maire, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel ;
- **d'autoriser** le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

**DÉLIBÉRATION : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 BUDGET 16714 ASSAINISSEMENT – DE\_2024\_019**

Les membres du Conseil municipal examinent le Budget Primitif assainissement, pour l'exercice 2024 :

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses	80 798,90 €	Dépenses	47 182,64 €
Recettes	249 047,78 €	Recettes	47 182,64 €
Excédent	168 248,88 €	Excédent	0,00 €

Après lecture et présentation par M. le Maire, le **budget assainissement 2024 a été voté** par le Conseil Municipal.

**DÉLIBÉRATION : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 BUDGET 16750 PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES - DE\_2024\_020**

Les membres du Conseil Municipal examinent le Budget Primitif panneaux photovoltaïques, pour l'exercice 2024 :

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses	4 158,38 €	Dépenses	50 353,00 €
Recettes	4 158,38 €	Recettes	69 987,88 €
Excédent	0,00 €	Excédent	19 634,88 €

Après lecture et présentation par M. le Maire, le **budget panneaux photovoltaïques 2024 a été voté** par le Conseil Municipal.

**DÉLIBÉRATION : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 BUDGET 16751 CHAUFFERIE BOIS ET RÉSEAU DE CHALEUR – DE\_2024\_021**

Les membres du Conseil Municipal examinent le Budget Primitif chaufferie bois réseau de chaleur, pour l'exercice 2024 :

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses	45 344,21 €	Dépenses	222 688,65 €
Recettes	45 344,21 €	Recettes	329 519,71 €
Excédent	0.00 €	Excédent	106 831,06 €

Après lecture et présentation par M. le Maire, le **budget chaufferie bois réseau de chaleur 2024 a été voté** par le Conseil Municipal.

**DÉLIBÉRATION : DEMANDE DE SUBVENTION POUR REPRISE DES REGARDS ET DES TAMPONS (ASSAINISSEMENT)\_DE\_2024\_022**

M. le Maire rappelle que lors de la séance du Conseil municipal du 19 octobre 2023, les élus l'avaient autorisé à signer le devis de l'entreprise TP Chopard-Lallier d'un montant de 21 750 € HT soit 26 100 € TTC pour le changement de regards (rues des Tilleuls, de la Fontaine, Église) tout comme des tampons d'assainissement (Bois Joli, Charlemagne)

M. le Maire informe que ce projet est susceptible de bénéficier de subventions de l'Agence de l'eau ainsi que du Département.

Aussi, le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Montant prévisionnel	Taux
<b>Financements publics</b>		
État		
Agence de l'eau	10 875 €	50 %
Département	2 175 €	10 %
<b>Auto-financement</b>		
Fonds propres	8 700 €	40 %
Emprunt		
<b>Total HT</b>	<b>21 750 €</b>	<b>100 %</b>

Après cette présentation et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **approuve** la réalisation du projet présenté estimé à 21 750 € HT, soit 26 100 € TTC
- **approuve** le plan de financement exposé

- **autorise** le Maire à solliciter les subventions mentionnées dans le plan de financement
- **s'engage** à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subventions.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de pouvoir commencer les travaux avant la décision d'attribution de subvention auprès des différents financeurs.

**DÉLIBÉRATION : POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LE BÂTIMENT PUBLIC – CHOIX DE L'ENTREPRISE\_DE\_2024\_023**

M. le Maire rappelle que suite à l'étude d'opportunité réalisée par le SYDED, le Conseil municipal réuni le 19 octobre 2023 a souhaité poursuivre l'engagement de la commune en faveur de la transition énergétique en engageant le projet d'installation des panneaux photovoltaïques sur le bâtiment des salles des fêtes.

Il rappelle aussi, qu'accompagné par le SYDED, la commune a lancé la consultation des entreprises le vendredi 09 février 2024. Ces dernières avaient jusqu'au vendredi 01<sup>er</sup> mars 2024 à 13h00.

M. le Maire informe que deux entreprises ont envoyé une offre et expose l'analyse réalisée par M. Stéphane Gleize du Syded, en précisant les points attribués au prix de l'offre (60 points), au délai (5 points) et à la valeur technique (35 points).

Après la présentation de l'analyse et après discussion, les membres du Conseil municipal valident la proposition de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et choisissent avec 9 voix et 1 abstention, l'offre de l'entreprise d'EcoDouBio sise au Béliou 25500, **d'un montant de 43 429,74 € HT** et autorisent M. le Maire à signer ladite offre et tout document y afférent.

**PROJET : EXTENSION ET RÉNOVATION DE L'ÉCOLE – CRÉATION CHAUFFERIE BOIS ET RÉSEAU DE CHALEUR**

M. le Maire présente le plan de financement définitif HT de l'opération

<b>FINANCEMENT</b>	<b>DÉFINITIFS (À LA DATE DEMANDE DE LA PRÉSENTE DEMANDE DE VERSEMENT)</b>
<b>SUBVENTIONS</b>	
<b>Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)</b>	392 988,90 €
<b>Département C@p 25</b>	169 000,00 €
<b>SYDED</b>	77 725,00 €
<b>RÉGION EFFILOGIS RÉNOVATION TRAVAUX</b>	64 942,50 €
<b>RÉGION EFFILOGIS EXTENSION TRAVAUX</b>	115 481,60 €
<b>RÉGION EFFILOGIS BEPOS ÉTUDE</b>	33 433,63 €
<b>ENR RÉGION CHAUFFERIE BOIS ET RÉSEAU DE CHALEUR</b>	192 981,00 €
<b>AUTO-FINANCEMENT</b>	
<b>FONDS LIBRE</b>	408 033,81 €

<b>TOTAL</b>	<b>1 454 586,44 €</b>
--------------	-----------------------

M. le Maire,  
Dimitri COULOUVRAT

Secrétaire  
Mme Monique MOREAU



